

Le collectif Refus-Linky d'Avernes

Avernes, le 10 octobre 2018

Le même courrier a été adressé à M. Alain Richard, sénateur et deuxième vice-président de l'union des maires du Val-d'Oise, de même qu'à M. Jean-Pierre Müller, conseiller départemental, maire de Magny-en-Vexin et également vice-président de l'union des maires du Val-d'Oise. M. Jean-Pierre Müller n'a jamais répondu.

À Monsieur Antoine SAVIGNAT
Député de la 1^{re} circonscription du Val-d'Oise
Assemblée nationale

Objet : Poses forcées de compteurs électriques Linky à Avernes et dans les villages environnants.

Monsieur le Député,

Comme vous devez le savoir, le remplacement des compteurs électriques par des appareils communicants dits Linky, qui est effectué par la Société Enedis et son sous-traitant Solutions 30, est en cours dans le Vexin, et plus particulièrement dans notre commune depuis le mois de juillet.

Or ce n'est qu'en avril dernier, et par le plus grand des hasards, que nous avons appris la mise en place de ce nouveau dispositif, dont la plupart d'entre nous ne connaissaient pas encore les enjeux et les problématiques...

Nous avons donc tout naturellement et en confiance pris contact avec notre municipalité pour recueillir des informations. Monsieur le Maire nous a alors dit tout ignorer du dispositif. Face à l'incapacité de la municipalité de nous fournir plus de renseignements, nous lui avons demandé d'organiser une réunion publique à l'intention des habitants de la commune. La municipalité n'a pas souhaité en prendre l'initiative.

Confrontés au fil des jours et des démarches à une absence totale de transparence de la part de la société Enedis et à l'inertie de nos élus, nous avons donc créé un collectif d'habitants afin d'obtenir les informations qui nous sont légitimement dues, et désormais pour nous opposer au dispositif LINKY tel qu'il nous est imposé.

En effet, le 13 juin dernier, nous avons dû organiser une réunion publique, qui a rassemblé plus de 100 personnes, à laquelle ni la société Enedis en charge du déploiement ni la municipalité n'ont voulu participer.

Force a été de constater que la commune et la société Enedis n'ont pas transmis les informations et les garanties que nous sommes en droit d'obtenir en tant que contribuables et usagers, alors que l'installation est on ne peut plus intrusive, à plus d'un titre, et aura un impact sur nos vies, à la fois au quotidien et sur le long terme.

C'est pourquoi 325 Avernois et Gadancourtois (soit plus de 60 % des votants aux dernières élections municipales de 2014 – Pièce n° 1- 318 signatures ont été déposées en mairie le 23 août dernier, mais la pétition est toujours active sur Internet...) ont demandé à la municipalité de se prononcer en urgence contre le remplacement des compteurs actuels par le dispositif Linky, compte tenu des incertitudes, des risques et des anomalies graves constatées dans le dispositif, à savoir :

- L'absence d'information sur les conditions de déploiement du dispositif, au sujet notamment des concentrateurs prévus dans le village et près de notre école, émettant des ondes radio de type GPRS (GSM réseau mobile cellulaire classique haute fréquence 3G) et leurs effets sur la santé.

refus-linky.avernes@outlook.fr

Le collectif Refus-Linky d'Avernes

- La nécessité, selon l'Agence nationale de la sécurité sanitaire (ANSES), de réaliser des études complémentaires pour mesurer les effets des nouvelles ondes électromagnétiques imposées par le système LINKY dans notre environnement, *via* le CPL qui circulera dans tous les fils électriques non blindés de nos habitations, sur la santé des personnes électrosensibles, mais aussi celle de nos enfants, des personnes de santé fragile (dont ceux disposant notamment de stimulateurs cardiaques), et de nous tous en général – alors que les mesures effectuées n'ont pas porté sur le nouveau modèle G3 actuellement déployé.
- Les dangers liés à l'utilisation par ENEDIS de nos données personnelles (courbes de charge), par ses fournisseurs et ses partenaires commerciaux, sans que soient suffisamment garantis à ce jour notre consentement et les conditions d'exploitation, ainsi que ceux liés aux possibilités à venir de piloter à distance des équipements.
- L'absence de vérification par ENEDIS de la compatibilité des installations électriques de nos maisons avec le dispositif LINKY, alors que de nombreux dysfonctionnements, incidents, et même des incendies ont été signalés sur le territoire français au moment de la pose ou après, et qu'Enedis conteste à chaque fois sa responsabilité.
- La non-production par ENEDIS et ses sous-traitants d'une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, pourtant obligatoire, devant couvrir les dommages liés à l'installation du compteur LINKY, alors que les compagnies refusent d'assurer les risques liés à l'électromagnétisme.
- La non-garantie que la commune et son syndicat délégué soient assurés, s'ils devaient être mis en cause du fait de dommages occasionnés par le compteur Linky, dont ils restent propriétaires.
- L'augmentation des factures d'électricité, alors que la Cour des comptes a considéré que l'opération bénéficiait quasi exclusivement et de façon excessive à Enedis, au préjudice de l'utilisateur.

Sans compter, d'un point de vue plus général, l'absence de visibilité économique, les conséquences négatives sur l'emploi et le peu de bénéfices reconnus en matière écologique...

Des lettres de refus ont été adressées dans le même temps par voie de recommandé à Enedis et aux fournisseurs d'énergie, des compteurs externes ont été bloqués et des affiches apposées, tandis que d'autres ont refusé l'accès à leur compteur situé à l'intérieur de leur habitation.

Pour autant, notre maire et son conseil ont refusé de s'engager auprès des pétitionnaires, en se retranchant derrière la position de l'association des maires d'Ile-de-France, que vous devez connaître : les communes ne seraient pas responsables du déploiement et des compteurs en vertu d'un contrat de concession. Elles n'auraient pas le pouvoir de délibérer contre l'installation des compteurs Linky selon une réponse ministérielle invoquée qui n'a aucune valeur normative. ([Pièce n° 4](#) – [pièce n° 5](#) et <https://www.ccomptes.fr/en/documents/24704>)

Comme vous le savez, d'autres communes ont considéré qu'elles avaient au contraire le devoir et la responsabilité de s'engager, quelle que soit la position du préfet représentant sur le terrain le gouvernement qui préconise le déploiement.

Plus de 700 communes se sont ainsi prononcées contre la mise au rebut des compteurs actuels et leur remplacement par des Linky communicants utilisant le courant porteur en ligne (CPL) dans toutes les habitations et des ondes radio de type GPRS aux abords des concentrateurs.

À Avernes, notre maire a finalement écrit à Enedis le 9 juillet pour demander que soit respectée la volonté des personnes opposées au remplacement de leur compteur ([Pièce n° 3](#)). Mais, non seulement la société Enedis n'a jamais répondu au représentant de la commune, mais elle a au contraire anticipé la date d'installation en juillet dans des conditions inacceptables.

Le collectif Refus-Linky d'Avernes

Des personnes ont trouvé un compteur Linky dans leur boîtier à leur retour de vacances ou du travail, malgré la notification de leur refus et la pose d'une affiche; d'autres ont été menacées physiquement lorsqu'elles ont voulu s'interposer au moment de la pose alors qu'aucun rendez-vous n'avait été pris; ceux qui ont un compteur à l'intérieur sont harcelés au téléphone plusieurs fois par jour et dans un ton parfois très agressif... Certains d'entre nous enfin sont désormais menacés de recours en justice (Pièce n° 8). Ces multiples ruses, pressions et violences, dont nous sommes victimes, ne sont pas admissibles de la part d'une société qui se targue de travailler pour l'État (pièce n° 6 pour un curieux exemple de la duplicité des moyens employés). Il n'est pas possible que les autorités et les élus cautionnent de tels actes.

La commune, quant à elle, n'a pas donné suite à sa démarche et laisse Enedis opérer en toute impunité, sans s'offusquer des procédés utilisés et du trouble provoqué dans la population. **Le sujet Linky n'a pas été mis à l'ordre du jour du conseil municipal de rentrée qui s'est tenu le 4 septembre dernier, et la pétition n'a pas été évoquée, alors qu'un dossier argumenté de 33 pages (pièce n° 2) avait été remis à chacun des élus le 23 juin.**

Enfin le 5 octobre dernier a été diffusé le bulletin municipal d'Avernes, dans lequel rien, absolument rien... n'est dit au sujet du Linky, de la pétition, et de la situation des habitants confrontés à Enedis.

C'est pourquoi nous sollicitons votre intervention et votre soutien, afin que les poses forcées cessent et que nous obtenions les garanties et informations que nous réclamons en vain depuis cinq mois maintenant, tandis qu'Enedis déploie de force pour nous mettre devant le fait accompli.

Monsieur le Député, au-delà de l'alerte que nous lançons, c'est donc votre intervention concrète et votre soutien que nous demandons en urgence.

Nous sollicitons votre intervention pour faire cesser au plus vite ce que nous considérons comme une atteinte à nos libertés et à nos droits, que vous devez dénoncer en tant que garant du bon fonctionnement des institutions et représentant des habitants de notre circonscription à l'Assemblée.

Nous sollicitons également votre aide pour obtenir le plus rapidement possible (car Enedis installe pendant ce temps ses compteurs selon les méthodes que nous vous avons décrites) les informations qui ne nous ont pas été données à ce jour et qui nous apparaissent pourtant indispensables tant à la compréhension du dossier qu'au bon fonctionnement d'une démocratie et de ses institutions auxquelles vous êtes naturellement attaché, à savoir :

- Les documents justifiant de ce que la procédure d'information et de consultation du public que doit coordonner le maire dans sa commune, en vertu de la loi n° 2015-136 du 9 février 2015, dite Abeille, relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques a été respectée au sujet notamment des concentrateurs situés près des habitations et de l'école, ou à défaut, ceux expliquant pourquoi le dispositif n'entre pas dans son champ d'application .
- En tout état de cause, les documents relatifs à l'installation des concentrateurs et à leur mode de fonctionnement, dont le plan de disposition sur le territoire de la nouvelle commune d'Avernes regroupant désormais Gadancourt.
- Tous les éléments statutaires et contractuels de nature à établir les conditions exactes de délégation ou de transfert de compétence en ce qui concerne l'exploitation du réseau électrique à Avernes, et leurs conséquences en matière de gestion et de responsabilité (statut, contrat, cahier des charges, lignes comptables mentionnant les compteurs et ce qui peut déterminer leur régime, comptes-rendus de réunion du SMDEGTVO, courriers divers, etc.).
- Le texte de loi et/ou les clauses contractuelles qui nous obligeraient à accepter un compteur communiquant dans les conditions présentes.

Le collectif Refus-Linky d'Avernes

- Une attestation de responsabilité civile professionnelle de la société Enedis faisant bien référence à l'installation des compteurs Linky chez les particuliers.

Au-delà de ces questions à traiter en urgence, nous sommes également à votre disposition pour aborder celles concernant les motivations de fond, les risques et les dangers de ce dispositif, afin que vous puissiez, nous l'espérons, intervenir, agir et faire évoluer la situation en tant que législateur à l'Assemblée (**voir à ce sujet la pièce n° 2**)

Pour ce qui nous concerne, l'action continue; et une nouvelle page se tourne, puisque nous ne sommes pas parvenus à nous faire entendre de nos élus municipaux. Un site Internet est en cours de réalisation afin de rompre l'isolement des particuliers et de fédérer les actions des villages environnants; nous avons par ailleurs l'intention d'utiliser les réseaux sociaux et la presse. Nous nous sommes enfin mis en relation avec les associations qui sont actives depuis longtemps sur l'ensemble du territoire français.

En attendant votre réponse, votre intervention et votre soutien, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre parfaite considération.

Le collectif Refus-LINKY d'Avernes

Le collectif Refus-Linky d'Avernes

Bordereau de communication

1. Texte de la pétition
2. Dossier remis aux conseillers municipaux le 23 juin 2018
3. Lettre de M. le Maire à Enedis en date du 9 juillet 2018
4. Note adressée par M. le Maire aux habitants datée du 19 juillet 2018
5. Réponse aux arguments de la commune
6. Les curieux procédés d'Enedis en matière de communication
7. En lien, le rapport de la cour régionale des comptes sur le SMDEGTVO en date du 12 septembre 2012 :
<https://www.ccomptes.fr/en/documents/24704>
8. Dernier courrier Enedis avec menaces de recours en justice